

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 7 juin 2021 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M-C. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

Absents représentés : M. ROUVIER par Y. MICHEL - M. IBARS par JC. ARAGON - A. KELLY par G. REQUENA - A. CHOUKROUN par JD. POUSSIER

Absent excusé : J. GROSSO

Absent : JF. MARY

31. Règlement de fonctionnement de la structure d'accueil de petite enfance « Les Zygo'Thau » (Annexe 27)

Monsieur le maire informe que l'ouverture de la structure « Les Zygo'Thau » est prévue aux enfants le 6 septembre 2021, il a été nécessaire de faire un règlement de fonctionnement en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et Département, Protection Maternelle Infantile.

Il appartient au conseil municipal :

D'adopter le règlement de fonctionnement de la structure d'accueil de petite enfance « Les Zygo'Thau ».

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oui l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A L'UNANIMITE

Adopte le règlement de fonctionnement de la structure d'accueil de petite enfance « Les Zygo'Thau ».



Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL